

## **Commissions**

### **Questions européennes**

COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DES QUESTIONS EUROPÉENNES

---

*Présidents : MM. André Flahaut et Philippe Mahoux (S)*

Debriefing par le premier ministre sur les résultats du Conseil européen des Chefs d'État et des gouvernements de la zone euro du jeudi 21 juillet 2011.

- Échange de vues.

- Des questions ont été posées par Mmes Christiane Vienne, Marie Arena (S) et MM. Herman De Croo, Ben Weyts, Philippe Lamberts (PE), Dirk Van der Maelen, Hagen Goyvaerts, Georges Gilkinet, Peter Dedecker et André Flahaut.

### **MERCREDI 18 MAI 2011**

#### **VISITE AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT-MAJOR RENSEIGNEMENT ET SÉCURITÉ ACOS IS DE LA DÉFENSE**

##### Commission de la Défense

Le mercredi 18 mai 2011, plusieurs membres de la commission de la Défense nationale, emmenés par M. Filip De Man, président de la commission, ont été reçus au quartier Reine Élisabeth à Evere par le vice-amiral Michel Hellemans, chef du département d'état-major Renseignement et Sécurité ACOS IS de la Défense.

Au cours de cette visite, les membres de la commission ont assisté à un briefing donné par des officiers de l'ACOS IS sur le thème de la cyber-défense, qui fut suivi d'un échange de vues.

Le problème de la cyber-défense est relativement récent et fait l'objet d'un suivi en vue, notamment, de l'élaboration de mesures de protection et de contre-mesures. En tant qu'action ciblée, une cyber-attaque peut perturber le fonctionnement normal d'un système TIC ou en permettre l'accès dans le but de prendre connaissance, de modifier, de compléter ou de supprimer les informations qui y sont conservées ou encore d'abuser des possibilités qu'il offre.

À l'ère de l'informatique que nous connaissons aujourd'hui, la dépendance des systèmes TIC est considérable et il est dès lors indispensable de les protéger. Les cyber-attaques constituent une nouvelle forme d'agression pouvant être développée à l'infini.

La prévention, l'atténuation des conséquences des attaques, une détection et une riposte rapides et, enfin, le rétablissement du système constituent les principales contre-mesures. Lors du briefing, les sous-thèmes suivants ont été abordés plus en détail: la révolution de l'internet, la cyber-menace, la protection et la sécurisation du cyber-espace, les incidents qui se sont déjà produits, les contre-mesures, les responsabilités, la cyber-défense belge, le cadre légal, les politiques de l'OTAN et de l'UE en la matière et les défis futurs.

Les questions ont porté sur l'approche du problème par les partenaires de l'OTAN et l'éventuelle collaboration avec ces derniers, la qualification des cyber-attaques, les contre-mesures et leurs conséquences, les aspects budgétaires et les autres moyens dont dispose le service.

## **MERCREDI 15 JUIN 2011**

### **VISITE À LA BASE NAVALE DE ZEEBRUGGE ET À L'ÉCOLE DE LA GUERRE DES MINES EGUERMIN D'OSTENDE**

#### Commission de la Défense

Le mercredi 15 juin 2011, plusieurs membres de la commission de la Défense nationale, emmenés par M. Filip De Man, président de la commission, ont été reçus à la base navale de Zeebrugge par l'amiral de division, M. Jean-Paul Robyns, chef de la Composante marine. La commission a également rendu visite à l'École de la Guerre des Mines Eguermin d'Ostende.

La base navale de Zeebrugge héberge le *MCMV (mine countermeasure vessels) Operational Sea Training Center (MOST)* qui a pour mission la progression, l'entraînement et l'évaluation des MCMV et des unités auxiliaires de taille réduite au niveau de préparation déterminé par l'ABNL (amiral Benelux) ou, pour le test OTAN, par les autorités nationales. Le MOST a été mis en place en 1987-1988 et le premier module de test de l'OTAN en 1989.

Les membres qui ont participé à la visite ont reçu des informations sur les différents modules de formation et d'entraînement du MOST, la préparation d'un chasseur de mines à une opération, les tests OTAN auxquels un navire doit être soumis avant de pouvoir participer à une mission, les différentes missions d'entraînement en mer, les évaluations et les critères d'évaluation (*assessment*). Les marines d'autres pays font également appel aux services du centre MOST qui dispose donc d'une large clientèle.

Lors de la visite à Zeebrugge, la délégation est montée à bord du chasseur de mines BNS Lobelia qui était en cours de préparation en vue de sa participation à l'opération de déminage au large de la Libye et de contrôle du respect de l'embargo sur les armes.

La base navale de Zeebrugge accueille aussi le Carrefour d'Information Maritime (CIM) chargé de la mise à disposition de toutes les informations pertinentes en matière de sécurité en vue d'élargir l'aperçu global des activités exercées dans la zone maritime sous juridiction belge, et ce afin d'apporter un soutien maximal aux gardes côtes dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Le centre revêt une importance capitale vu le rôle fondamental de la mer du Nord dans le commerce et le transport maritimes en provenance et à destination de l'Europe.

Les menaces potentielles par la mer sont nombreuses (trafics de drogue, d'êtres humains et d'armes, terrorisme, délits environnementaux, migration illégale, piraterie, menace visant les ports et les voies navigables, etc.). Le CIM constitue en premier lieu un organe de coopération entre la Défense, le SPF Finances (douanes) et le SPF Intérieur. D'autres partenaires tels que les SPF Affaires étrangères, Santé publique, Mobilité et Économie, ainsi que certains services de la Région flamande sont également associés à cette initiative.

La journée visite s'est clôturée par une visite à l'école Eguermin à Ostende dont la mission principale consiste à former et à entraîner le personnel des marines belge et néerlandaise dans le cadre de la recherche et du désamorçage des mines marines. Le personnel d'autres marines, de pays membres et non membres de l'OTAN, y est également formé. L'école constitue un centre d'excellence de l'OTAN.

## **MERCREDI 22 JUIN 2011**

### **VISITE AU 49<sup>E</sup> SALON DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'ESPACE DU BOURGET**

Commission de la Défense

Le mercredi 22 juin 2011, une délégation de la commission de la Défense nationale a visité le 49<sup>e</sup> Salon de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget à Paris. Lors de leur visite aux différents stands des firmes belges et étrangères, les membres ont été informés à propos du matériel militaire existant ou nouveau à développer. L'un des prototypes de l'avion de transport militaire A400M d'Airbus, dont la Belgique a commandé sept exemplaires, y était exposé. L'industrie aéronautique et spatiale belge y était représentée par une cinquantaine d'entreprises.

## **VARSOVIE DU 3 AU 5 JUILLET 2011**

### **CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE LA DÉFENSE DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS MEMBRES DE L'UE (CODACC – CONFERENCE OF DEFENCE AFFAIRS COMMITTEE CHAIRS OF PARLIAMENTS OF EU MEMBER STATES)**

Commission de la Défense

1. La Conférence des présidents des commissions de la Défense des parlements nationaux des États membres de l'UE s'est tenue du 3 au 5 juillet 2011 dans le cadre de la présidence polonaise de l'UE, à l'invitation des présidents des commissions de la Défense de la Diète (chambre basse) et du Sénat du Parlement polonais.

*M. Denis Ducarme, premier vice-président de la commission de la Défense de la Chambre des représentants, a assisté à cette conférence, qui s'est déroulée dans les bâtiments de la Diète, en compagnie du sénateur Karl Vanlouwe, président de la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat.*

Le thème central de la conférence était : « Les relations entre l'UE et l'OTAN après Lisbonne, une nouvelle approche des défis et des risques ».

2. La veille de la conférence, *MM. Stanislaw Wziatek*, président de la commission de la Défense de la Diète, et *Maciej Klima*, président de la commission de la Défense du Sénat, ont souligné dans leur allocution de bienvenue l'importance que la Pologne accorde à la poursuite et à l'intensification du développement de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Les décisions dans ce domaine de l'intégration européenne sont prises par consensus et la présidence polonaise souhaite définir l'orientation des débats en la matière au sein de l'UE.
3. La conférence a été ouverte le lundi 4 juillet 2011 par *M. Grzegorz Schetyna*, président de la Diète. Dans son exposé introductif, ce dernier a souligné l'importance fondamentale de la relation entre l'UE et l'OTAN, mais également de la coopération de l'UE avec la Russie, en vue du développement futur de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et de la PSDC. La Pologne entend s'engager tout particulièrement pour intensifier cette coopération et améliorer les relations existantes. Le conflit récent en Libye, dans le cadre duquel des moyens militaires sont déployés, démontre l'absolue nécessité d'une coopération renforcée. À cet égard, M. Schetyna a également évoqué le nouveau concept stratégique de l'OTAN, où le partenariat stratégique avec l'UE devrait jouer un rôle crucial dans les années à venir. La collaboration UE-OTAN débouchera très certainement sur un système de sécurité plus performant et plus efficace. C'est dans cette perspective que la coopération entre l'UE et la Russie doit être résolument poursuivie et renforcée.
4. Le président polonais, *M. Bronislaw Komorowski*, a été le deuxième à prendre la parole lors de la séance inaugurale. Dans son intervention, il a déclaré qu'en tant que pays exerçant la présidence de l'UE, la Pologne attachait une importance particulière aux questions de sécurité et de défense et que celles-ci constituaient l'une des priorités du gouvernement.

Le bouclier antimissile de l'OTAN, que la Pologne a soutenu d'emblée, montre que les projets élaborés en commun se traduisent par une meilleure utilisation des moyens financiers et par des systèmes mieux conçus. Le récent « printemps arabe » a montré qu'il subsiste en Europe un certain nombre de faiblesses et de manquements dans le domaine de la politique de sécurité et de défense commune.

5. Les lignes de force de la Présidence polonaise concernant la PSDC peuvent être résumées comme suit.

Ainsi qu'il a été dit, les décisions en matière de PSDC sont prises par consensus et le rôle de la présidence se limite à indiquer des orientations et à raviver le débat au sein de l'UE. L'ensemble des travaux relatifs à la PSDC est coordonné par le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, qui annonce le programme des réunions du Conseil Affaires étrangères (également dans le cadre de la formation des ministres de la Défense) et qui prend également des mesures concrètes en accord avec les États membres.

Il convient de souligner à cet égard que la Pologne accorde une très grande importance à la complémentarité de la politique de l'OTAN (en ce qui concerne une meilleure collaboration avec l'UE lors d'opérations, l'harmonisation des projets axés sur un développement des capacités et la coopération politique).

L'une des propositions de la Pologne a trait à la simplification des procédures qui doivent permettre à l'UE de réagir en cas de crise. Il faut évoquer dans ce contexte la concertation avec les autres États membres, en particulier la France et l'Allemagne, ainsi que la lettre commune que les ministres des Affaires étrangères et de la Défense de ces deux pays, ainsi que de la Pologne (ce qu'on appelle le « Triangle de Weimar ») ont adressée au Haut Représentant. Les signataires de cette lettre plaident en faveur d'un renforcement des capacités de l'Union européenne lors de situations de crise. Les mesures qui s'y trouvent décrites ont pour but d'améliorer les structures de planification et de direction des opérations européennes, mais aussi de mettre l'accent sur le développement permanent des *battle groups* et des initiatives multilatérales lancées dans le cadre du concept « *pooling and sharing* ».

Un premier pas a été franchi en ce sens, début 2011, avec la mise en œuvre de plusieurs objectifs contenus dans la « lettre de Weimar ». Une première phase de cette mise en œuvre sera clôturée à l'automne 2011. À ce moment-là, la Haute Représentante présentera son rapport à l'assemblée des ministres des Affaires étrangères et de la Défense.

Les objectifs stratégiques de la présidence polonaise en matière de défense sont au nombre de quatre:

- l'accroissement de l'utilité des *battle groups*;
- le développement des capacités de la PSDC et l'harmonisation des mécanismes de planification des opérations civiles et militaires (la présidence propose notamment, comme mesure concrète, de créer une structure permanente vouée à cette fin) ;
- l'approfondissement de la collaboration entre l'UE et ses voisins orientaux dans le domaine de la sécurité et de la défense ;
- le resserrement des relations entre l'UE et l'OTAN.

Les initiatives suivantes devraient être mises en œuvre en la matière :

*i. Accroissement de l'utilité des battle groups :*

- adaptation de la chaîne de commandement de ces groupes tactiques dans la perspective de leur élargissement aux composantes marine et aérienne ;
- intégration éventuelle dans ces groupes d'une composante chargée de missions civiles ;
- amélioration de la flexibilité structurelle des groupes tactiques par la mise en place d'une structure modulaire, ce qui permettrait d'utiliser les capacités sélectionnées de manière plus ciblée ;
- retour à la proposition de la présidence suédoise de 2009 concernant la possibilité d'utiliser les groupes tactiques comme réserve stratégique pour les opérations de l'UE ou comme *initial entry force*;
- extension du financement communautaire des groupes tactiques.

*ii. Développement des capacités de la PSDC et harmonisation des mécanismes de planification des opérations civiles et militaires :*

- poursuite de – et appui à – la mise en œuvre de l'initiative *pooling and sharing* en matière de capacités militaires (initiative lancée en 2010 par la présidence belge à la suite des difficultés financières auxquelles les départements de la Défense ont été confrontés dans plusieurs États membres) ;
- débat sur la possibilité pour l'UE de réagir en cas de crise en programmant des opérations civiles et militaires complexes.

iii. *Approfondissement de la coopération entre l'UE et ses voisins orientaux dans le domaine de la sécurité et de la défense:*

- coopération dans le domaine de la formation (par ex. stages) ;
- coopération opérationnelle (permettre que des pays de cette région participent à des exercices de l'UE et conclure des accords ayant trait à la participation à des opérations en cas de crise) ;
- coopération dans le domaine du développement des capacités (par ex. en promouvant la coopération avec l'Agence européenne de Défense (EDA) ;
- dialogue politique.

iv. *Resserrement des relations entre l'UE et l'OTAN :*

- concentrer les efforts sur l'harmonisation du développement des capacités et sur la coopération dans le cadre de missions en situation de crise nécessitant une réaction sur le même théâtre d'opérations ;
- maintenir un dialogue actif entre la Haute représentante et le Secrétaire général de l'OTAN, et poursuivre des projets communs dans le domaine du développement de certaines capacités ;
- soutenir toutes les activités qui visent à associer davantage la Turquie aux actions PSDC et Chypre aux actions de l'OTAN.

Dans cette optique, la Pologne organise toute une série de réunions internationales :

- la réunion informelle des ministres de la Défense (Wroclaw, 23-24 septembre 2011) ;
- la réunion formelle du Conseil Affaires étrangères en formation des ministres de la Défense (Bruxelles, 21-22 novembre 2011) ;
- la réunion du comité militaire de l'Union européenne avec la participation des chefs d'état-major des États membres (Bruxelles, 8 novembre 2011) ;
- une réunion informelle des directeurs chargés de la politique de défense (Sopot, 18-19 juillet 2011) ;
- une réunion formelle des directeurs chargés de la politique de défense (Bruxelles, 27-28 octobre 2011).

En outre, des conférences et des séminaires sont consacrés aux thèmes suivants : les groupes tactiques, la coopération avec les partenaires orientaux, le *pooling* et le *sharing*, et l'Erasmus militaire.

6. M. Bogdan Klich, ministre polonais de la Défense, a ensuite évoqué dans son exposé les priorités de la politique polonaise en matière de sécurité et de défense. Il a déclaré que plus l'identité européenne sera forte, plus la sécurité sera grande pour tous. Les capacités de défense doivent incontestablement être renforcées et les procédures prévues pour réagir rapidement dans les situations de crise doivent encore être perfectionnées.

Pendant sa Présidence UE, la Pologne entend se concentrer sur la poursuite du développement des capacités de la PSDC, l'harmonisation des mécanismes de planification militaires et civils, une utilité accrue des groupes tactiques, l'amélioration des structures de planification militaires de l'UE, le renforcement de la coopération entre l'UE et ses voisins orientaux et, enfin, la consolidation des relations UE-OTAN.

L'idéal serait d'aller au-delà de l'accord Berlin Plus de 2003 et de devenir plus autonome en créant une institution responsable de la planification et du commandement opérationnel des forces armées européennes. Toutefois, certains États membres ne veulent pas aller aussi loin. Mais il ne faut pas non plus créer un clone de l'OTAN.

La coopération avec les voisins orientaux revêt une très grande importance, notamment compte tenu de l'intérêt que l'UE porte actuellement au Bassin méditerranéen et à l'Afrique du Nord. Au demeurant, ces voisins orientaux souhaiteraient eux-mêmes participer à l'élaboration d'une politique de sécurité commune. L'UE ne doit donc pas leur fermer la porte.

7. *M. Maciej Popowski, secrétaire général adjoint du Service européen pour l'action extérieure*, s'est étendu sur le rôle de ce service dans l'élaboration de la PSDC. Il a souligné qu'en tant que Présidente, l'Europe mettrait tout en œuvre pour donner à cette politique une impulsion supplémentaire. M. Popowski a indiqué que la Pologne vit aujourd'hui une période importante dans laquelle des mutations stratégiques, structurelles et financières sont à l'ordre du jour. La PESC et la PSDC ne sont pas des questions qui peuvent être laissées à la libre appréciation des États membres. Des actions sont menées en dehors des frontières de l'Europe parce qu'elles procèdent d'une nécessité et répondent à l'intérêt commun de tous les États membres. L'action extérieure nous renforce vis-à-vis du monde extérieur. En fait, aucun État membre ne peut plus relever seul les défis complexes du monde d'aujourd'hui. La politique étrangère européenne doit être vigoureuse, cohérente et transparente, pour emporter l'adhésion des citoyens et façonner ainsi l'identité européenne. La politique étrangère européenne est non seulement axée sur la sécurité et la défense des citoyens européens mais elle est aussi liée à des aspects tels que l'emploi, l'accès au marché, le monitoring énergétique et la politique en matière d'immigration. Le monde s'est globalisé et est davantage intégré, mais les menaces sont elles aussi tout à la fois plus diversifiées et plus confuses. Il suffit de songer à la propagation des armements conventionnels et de destruction massive, au terrorisme, à la criminalité organisée et aux conflits régionaux. La politique étrangère doit y être adaptée et il faut s'efforcer de remédier aux problèmes dès qu'ils se posent. Une *comprehensive approach*, une approche et une réaction multiformes, devrait permettre la mise en œuvre concrète de cette politique. Enfin, selon M. Popowski, le débat difficile qui est mené actuellement à propos de l'engagement militaire européen en Libye donnera une impulsion à la PSDC. Il importe de réagir rapidement et efficacement aux crises dont les effets peuvent se faire sentir jusqu'en Europe et qui requièrent que nous soyons à même d'utiliser de façon optimale les ressources et les capacités disponibles, tant civiles que militaires, à la lumière de l'objectif formulé dans le traité de Lisbonne.

M. Popowski a encore déclaré que le concept de *pooling* et de *sharing* devrait devenir la norme. Il s'est référé à cet égard à l'exemple de la coopération et de l'intégration des marines néerlandaise et belge. Des coûts superflus sont ainsi évités. A ce propos, il importe d'accroître encore la fiabilité de la planification et de la direction des opérations civiles et militaires européennes, en ce compris les transports stratégiques, le financement des opérations communes et l'accès aux informations des services de renseignements.

8. Durant l'échange de vues qui a suivi ces premiers exposés, il a notamment été question de la réaction de l'UE aux événements en Afrique du Nord et au Moyen Orient, à l'attitude de la Pologne vis-à-vis de la PSDC, au renforcement du service européen pour l'action extérieure et à l'utilisation des groupes tactiques.

Ainsi, *le représentant français* a demandé qu'il soit prêté attention aux conflits en Afrique du Nord et au Moyen Orient où l'UE donne l'impression de se cantonner dans un rôle de spectateur au lieu de jouer un rôle actif. L'importance de la PSDC saute dès lors aux yeux. De nombreuses tentatives sont entreprises à cet égard mais l'enthousiasme n'est pas vraiment au rendez-vous, particulièrement en cette période de réduction des budgets de la défense. A cet égard, les décisions prises à l'échelon des chefs d'État et de gouvernement devraient assurément jouer un rôle plus prépondérant.

*Le représentant britannique* a indiqué que les missions civiles ont aussi leur importance et que l'Europe doit en tout état de cause veiller, même si son rayon d'action est peut-être limité, à ce que ses actions soient de grande qualité.

*Plusieurs orateurs*, dont le représentant italien, ont demandé instamment qu'un rôle plus actif soit attribué à la Haute représentante ainsi qu'à son service pour l'action extérieure.

Pour *le représentant du Parlement européen*, le choix de la Pologne de consacrer sa première conférence des présidents de commission à la Défense était éloquent. La PSDC n'est plus optionnelle mais est imposée par le traité de Lisbonne. Elle est déjà un acquis communautaire. Certains États membres n'en ont peut-être pas encore pris pleinement conscience.

*Chypre* a fait référence au problème du contrôle parlementaire.

*M. Denis Ducarme, premier vice-président de la commission de la Défense nationale de la Chambre des représentants*, a parlé dans son intervention du *sharing* et du *pooling*, et a déclaré qu'il convient de soumettre ceux-ci à un examen plus approfondi. Il a souligné que la coopération est envisageable dans de nombreux domaines, en particulier dans celui de l'acquisition de matériel, mais également dans le cadre de missions. Dans le domaine de la PSDC, la Haute représentante pourrait certainement jouer un rôle plus stimulant. En ce qui concerne le contrôle parlementaire, il a fait référence à la *résolution relative à la création d'un organe interparlementaire d'accompagnement et d'avis pour la Politique étrangère et de sécurité commune et la Politique de sécurité et de défense commune* (n° 53 1196/006). L'orateur a en outre évoqué les pays du "Triangle de Weimar" et leurs objectifs qui sont incontestablement de nature à stimuler l'édification d'une défense européenne. Enfin, s'agissant des relations avec l'OTAN, il souligne que l'Europe ne doit pas être trop tributaire de cette dernière.

9. La session du lundi 4 juillet 2011 après-midi a débuté par un exposé introductif de *Mme Jadwiga Zakrzewska, vice-présidente de l'assemblée parlementaire de l'OTAN*. L'oratrice a abordé le chapitre des relations UE-OTAN après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et le nouveau concept stratégique de l'OTAN. L'an passé, l'assemblée parlementaire de l'OTAN s'est tenue au Parlement polonais, préalablement au sommet OTAN de Lisbonne. Cette assemblée a conféré une dimension nouvelle à l'article 5 du traité OTAN. La sécurité du continent européen et de l'espace transatlantique intéresse tous les États membres qui en portent en fait aussi tous la responsabilité.

Aussi doivent-ils être disposés à travailler dans ce cadre et à faire preuve d'ouverture d'esprit et de compréhension à l'égard des difficultés auxquelles les autres pays sont confrontés. La sécurité internationale est indivisible et toute tentative de diversification devrait faire l'objet d'un correctif.

Étant donné que l'UE doit exécuter le traité de Lisbonne et qu'elle a créé à cette fin des institutions idoines telles que les services du Haut représentant, les États membres doivent être prêts à mettre en œuvre la politique de sécurité et de défense commune. Le traité de Lisbonne répond à une nécessité politique en créant un cadre formel et juridique mais, pour autant, il ne génère pas nécessairement l'indispensable volonté politique fédérant les prises de position des différents États membres.

Le moment est venu de mettre en œuvre entre l'UE et l'OTAN une coopération institutionnelle étendue dans le cadre de laquelle le concept de partenariat stratégique OTAN-UE occuperait une place centrale. Le statut actuel des deux organisations internationales permet des actions réelles dans certaines conditions. Une volonté d'engager le dialogue en vue d'un rapprochement des positions de l'une et de l'autre, axé sur le consensus, doit toujours être possible.

Enfin, Mme *Zakrzewska* s'est également référée au rapport que la Haute représentante, Mme Catherine Ashton, a consacré à la PSDC et qui fournit des réponses à des questions cruciales relatives au développement des capacités militaires et civiles de l'UE, à l'amélioration de la gestion des crises et à la coopération entre l'UE et l'OTAN.

10. Le Professeur Roman Kuzniar, conseiller du Président de la République de Pologne, a consacré son exposé aux défis qui attendent la PSDC, dans le contexte des futures relations transatlantiques, concernant la situation au Moyen Orient et en Afrique du Nord.

M. Kuzniar a insisté sur la volonté de la Pologne de tout mettre en œuvre pour empêcher que certains facteurs ne viennent vider la PSDC de sa substance. À propos de la dynamique de la PSDC, il a renvoyé au rôle joué par les groupes tactiques (*battle groups*) et à l'intervention en Lybie. L'Union européenne doit se doter de la capacité à tirer les enseignements de ces opérations en termes géopolitiques.

11. Au cours du débat qui a suivi, plusieurs intervenants sont notamment revenus sur les thèmes suivants: le rôle qui pourrait être joué par l'Europe, la nécessité de promouvoir dans ce cadre l'intégration entre l'Union européenne et l'OTAN, la nécessité d'unir nos forces pour renforcer la lutte contre le terrorisme international, l'éventuelle création d'un fonds spécial de l'Union européenne pour financer les opérations internationales, la proposition d'étendre les compétences du Haut Représentant de l'Union européenne ainsi que celles du Service européen pour l'action extérieure. Une fois encore, de nombreux orateurs ont plaidé pour un renforcement du rapprochement entre l'Union européenne et l'OTAN, axé sur la complémentarité et les synergies. À propos des conflits qui déchirent actuellement l'Afrique du Nord et le Moyen Orient, plusieurs intervenants se sont interrogés sur la capacité militaire de l'Union européenne et sur les moyens de l'intégrer dans les nouvelles stratégie et structure de l'OTAN. En matière de défense, la stratégie communautaire devrait être planifiée en fonction de l'exigence pour l'Union européenne d'assurer la protection de ses frontières et de lutter contre l'évolution des risques internationaux et régionaux. La question de la cybercriminalité et des risques d'attaques dans le cyberspace n'a pas été oubliée, de même que les stratégies mises au point par l'Union européenne et l'OTAN pour affronter ces menaces du XXIème siècle.

*Le représentant de la France* a notamment attiré l'attention sur l'idée européenne et les valeurs essentielles susceptibles d'en assurer la promotion dans les domaines de la défense et de la sécurité. Il a cité l'exemple du conflit libyen, dans lequel une intervention militaire était devenue inéluctable face à un dictateur qui n'hésite pas à aggraver sa propre population. La mise en place d'une structure de planification constitue l'une des priorités, sans oublier le renforcement de la capacité d'intervention européenne.

Plusieurs autres orateurs, parmi lesquels les représentants de la Grèce, de l'Italie et du Royaume-Uni, se sont ralliés à cette vision.

*Le sénateur Karl Vanlouwe, président de la commission des Relations extérieures et de la Défense du Sénat, s'est quant à lui intéressé au thème de la cybersécurité. Partant de la nouvelle politique menée par les États-Unis dans ce domaine, il s'est demandé si une cyberattaque lancée contre un pays pourrait être assimilée à une attaque contre toute l'alliance atlantique, en d'autres termes, si l'article 5 de la charte de l'OTAN devait être appliqué dans ce cas.*

12. La seconde journée des travaux de la conférence a débuté par une série d'exposés consacrés aux relations entre l'Union européenne et la Fédération de Russie présentés successivement par le professeur Adam Daniel Rotfeld, ancien ministre des Affaires étrangères de Pologne et M. Viktor Alexeyevich Ozerov, président de la Commission de la Défense et de la sécurité du Conseil de la Fédération de Russie.

Selon le *professeur Rotfeld*, la mise en place d'une Europe et d'un monde sûrs passe par l'établissement préalable d'un climat de confiance et de concorde entre les différents partenaires, en ce compris les pays tiers. À cet égard, le professeur Rotfeld s'est également référé aux attentes de la Russie par rapport à l'Union européenne et sur la perception par ce pays de la notion de partenariat. La vision russe d'une nouvelle architecture de la sécurité européenne repose sur trois piliers: les États-Unis, l'Union européenne et la Russie. Si l'on reconnaît l'existence d'une telle communauté au travers de la zone atlantique, il convient alors de réfléchir aux principes qui la sous-tendent. L'une des prémisses sur lesquelles la Russie et l'Union européenne sont d'accord, c'est leur interdépendance réciproque.

Lors du sommet de l'OTAN qui s'est tenu à Lisbonne en novembre 2010, le Conseil OTAN-Russie a dressé une liste non exhaustive des périls qui nous menacent: le terrorisme international, la prolifération des armes de destruction massive, les actes de piraterie, les trafics de drogue et les pratiques de blanchiment de capitaux. Le professeur Rotfeld estime que le Conseil OTAN-Russie et les autres institutions communautaires disposent d'un potentiel inexploité à ce jour. Le climat de coopération instauré devrait générer de nouveaux types de coopération notamment dans les domaines de la réduction et du contrôle des armements (et plus particulièrement de l'arsenal nucléaire).

*M. Ozerov, président de la Commission de la Défense et de la Sécurité du Conseil de la Fédération de Russie, s'est livré à une évaluation des risques qui pèsent sur le XXIème siècle, vus du point de vue de la Russie. Selon lui, l'Europe et le reste du monde connaissent une évolution significative dans les domaines de la sécurité et de la défense. En établissant les indispensables relations de confiance, il devrait être possible d'évoluer d'un simple équilibre des rapports de force vers un équilibre des intérêts et d'une confrontation (notamment militaire) mondiale vers une coopération dans divers domaines.*

Le dialogue sur la sécurité européenne bat son plein. La Russie ne souhaite pas détenir la prépondérance dans le processus de création d'une nouvelle structure de sécurité européenne, mais privilégie plutôt le dialogue et la concertation dans le cadre desquels la Fédération de Russie considère l'Union européenne comme son partenaire naturel. Monsieur Ozerov s'est félicité de la coopération entre la présidence polonaise de l'Union européenne et le Conseil OTAN-Russie.

Lors de l'échange de vues, les participants à la conférence ont évoqué la nécessité d'innover dans le dialogue avec la Russie, d'établir un climat de confiance dans les relations Union européenne-Russie et dans les efforts axés sur un rapprochement des deux partenaires. La proposition de l'Allemagne de créer un Comité Union européenne – Russie chargé de se pencher sur les questions de sécurité et de défense a été débattue, de même que l'éventuelle participation de la Russie aux travaux du Triangle de Weimar.

## **VARSOVIE LES 17 ET 18 JUILLET 2011**

### **RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS DE L'INFRASTRUCTURE, DE LA POLITIQUE RÉGIONALE ET DE L'ÉCONOMIE DES PARLEMENTS DE L'UNION EUROPÉENNE ET DES CANDIDATS ÉTATS MEMBRES**

Une conférence interparlementaire réunissant les présidents des commissions de l'Infrastructure, de la Politique régionale et de l'Économie a été organisée dans le cadre de la Présidence polonaise du Conseil de l'Union européenne. Cette réunion s'est tenue les dimanche 17 et lundi 18 juillet 2011, à Varsovie, dans les locaux de la Diète, la Chambre polonaise, et du Sénat polonais. Les présidents des commissions de l'Infrastructure et de l'Économie étant empêchés, c'est le député Steven Vandeput qui a participé à cette conférence au nom de la Chambre des représentants.

La partie informelle de la conférence, qui s'est tenue le dimanche, s'est déroulée dans le planétarium polonais où les participants ont pu assister à un exposé en 3D sur la naissance et l'évolution de l'univers et de la vie sur Terre. Le lundi, ils ont eu la possibilité d'effectuer une visite guidée à la Diète et au Sénat.

### **Accueil**

La conférence du lundi s'est ouverte par une allocution de bienvenue du président de la Diète, M. Gzegorz Schetyna, qui a souligné que le traité de Lisbonne a étendu la contribution des États membres au processus décisionnel de l'Union européenne et que les parlements nationaux jouent à cet égard un rôle essentiel. L'orateur a également passé en revue les dossiers prioritaires qui doivent être traités pendant la Présidence polonaise.

### **Politique européenne en matière de développement régional**

Madame Danuta Hübner, présidente de la commission du Développement régional du Parlement européen, a prononcé un exposé sur la politique de l'Union européenne dans le domaine du développement régional, celle qui est mise en œuvre à ce jour comme celle qui est en chantier. Trois priorités ont été définies : l'innovation, le développement durable et les investissements. L'Union européenne, les États membres, les régions et les pouvoirs locaux doivent collaborer pour rentabiliser au mieux les investissements dans certains secteurs clés et de sauvegarder ainsi le modèle européen de développement et prospérité. La synergie générée par une action collective constitue dans cette optique un stimulant. Pour l'oratrice, les pays qui n'appliquent pas de politique macro-économique efficace doivent néanmoins être sanctionnés.

En outre, il faut lever les barrières qui existent entre les fonds structurels et le fonds de cohésion parce que tous les fonds poursuivent des objectifs fondamentalement apparentés.

### **La politique européenne de cohésion après 2013**

M. Bronislaw Dutka, président de la commission de la Diète chargée de la politique régionale, a souligné le rôle important des autorités locales en Pologne dans le cadre de la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion.

Madame Elzbieta Bienkowska, ministre polonaise du Développement régional, a présenté la vision polonaise de la politique de cohésion. Elle a plaidé pour une meilleure intégration des différents programmes en matière de politique de cohésion et de développement, et pour une recherche de résultats accrue. Elle considère qu'une approche de bas en haut, en application du principe de subsidiarité, au lieu d'un processus décisionnel hiérarchique est de nature à renforcer l'efficacité de la politique mise en œuvre. En outre, une modulation plus affinée des efforts fournis en matière d'investissements est souhaitable pour que les régions dont le PIB par habitant se situe entre 65 et 90 % de la moyenne UE puissent encore bénéficier d'une aide.

Les investissements européens en Pologne portent leurs fruits : par euro investi, 46 centimes reviennent aux « anciens » États membres de l'Union européenne. L'infrastructure polonaise s'est considérablement améliorée, ce qui est bénéfique pour le fonctionnement du marché intérieur de l'UE.

### **Réseaux transnationaux d'infrastructures de transport**

Après une introduction de M. Zbigniew Rynasiewicz, président de la commission de l'Infrastructure de la Diète, M. Marcin Wolek, professeur d'économie à l'université de Gdansk, a traité du problème des réseaux d'infrastructures de transport.

L'orateur a évoqué le fossé entre les besoins gigantesques et les ressources d'investissement limitées qui dicte des choix fondés et souvent malaisés à opérer. Tout émiettement de la politique est à proscrire car en cherchant à répartir au maximum les ressources disponibles entre les États membres, on risquerait de se focaliser sur des investissements de faible importance qui ne se renforceraient pas et seraient dès lors insuffisamment cohérents. La compétitivité restreinte dans le cadre de la réalisation des investissements d'infrastructure constitue un autre problème : la concurrence dans les secteurs concernés doit être renforcée pour mieux garantir l'affectation efficace des rares ressources.

### **Politique de cohésion contre Stratégie Europe2020**

M. Wojciech Jasinski, président de la commission de l'Economie de la Diète, a souligné que l'aspiration à un développement économique caractérisé par un plus grand parallélisme au sein de l'UE – et ce développement constitue la finalité la plus importante de la politique de cohésion - requiert que la croissance soit plus forte dans les pays les moins riches que dans les États membres riches.

M. Pawel Szalamacha, chercheur à l'institut Sobieski, a abordé la crise actuelle de l'euro qui n'est pas confinée à la Grèce puisqu'elle met en difficulté de plus en plus de pays. M. Szalamacha a analysé les quatre scénarios de sortie de crise envisageables: un redressement graduel (les décisions politiques prises produisent leurs effets), un réagencement de dette (les Etats membres et les banques subissent des pertes sur des obligations d'Etat émises par la Grèce pour financer sa dette), un effondrement de la zone euro (les devises nationales font leur réapparition) et une extension de la compétence de l'UE sur le plan de la politique industrielle et économique. L'orateur a estimé que le scénario le plus probable à court terme est celui d'un réagencement de la dette accompagné d'assainissements contrôlables par la Commission européenne; les paquets d'aide d'une ampleur limitée liés à un tel réagencement peuvent constituer le signe avant-coureur d'une intégration politique plus forte à long terme.

## **Conclusions**

M. Bronislaw Dutka, président de la commission de la Politique régionale de la Diète, a tiré de cette journée de conférence les conclusions suivantes:

- La politique de cohésion et de développement de l'UE reste un moteur de progrès essentiel pour l'ensemble de l'Union européenne. La Pologne a montré que les ressources disponibles peuvent être utilisées pour garantir une croissance durable et un emploi plus large ;
- Depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les parlements nationaux jouent un rôle majeur dans la confection de la politique concernée ;
- La stratégie de Lisbonne, dont la finalité est de faire de l'UE l'économie la plus compétitive et la plus innovante du monde, nous oblige à reconsidérer la politique mise en œuvre à ce jour pour la rendre plus durable, plus efficace et plus cohérente. Une réduction des charges administratives et l'imposition de règles plus strictes en matière d'attribution de ressources et de fonctionnement des marchés financiers sont indispensables.